

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73

ABONNEMENTS :

Syndicats : 3 francs. — Soutien : 10 francs.

Liberté Syndicale

par Gaston TESSIER

Une circonstance fortuite nous a associé, tout récemment, aux propos qui s'échangeaient entre deux hommes étroitement mêlés à l'activité industrielle du pays, l'un parisien, l'autre provincial. « Chez nous, disait celui-ci, ce qui caractérise en ce moment la situation, c'est la chasse aux syndiqués chrétiens... » Et de signaler que, dans sa contrée, la pression de la C. G. T. s'accroît, sur les travailleurs et auprès du patronat, pour interdire l'emploi de salariés non porteurs de la carte rouge.

Voilà donc où nous en sommes... « Crois ou meurs » : cette menace empruntée au fanatisme musulman, s'adresse aujourd'hui à une foule de citoyens français, pourtant égaux en droit, à leurs compatriotes ; elle vise une multitude de femmes, d'adolescents que leur faiblesse même devrait protéger contre un abus aussi abominable. Parce qu'ils ne veulent point donner au syndicalisme socialiste une adhésion, une cotisation que refuse leur conscience, ils seront privés de leur gagne-pain !

Cependant, nous avons encore dans l'oreille les accents éloquentes par lesquels, à Genève, M. Léon Jouhaux a si souvent défendu la liberté syndicale. S'adressant aux régimes dictatoriaux, le secrétaire général de la C. G. T. leur reprochait non seulement leur tyrannie, mais leur duplicité. A qui bon, disait-il en substance, laisser errer des ombres, des fantômes de syndicats indépendants si on leur a interdit, en fait, de représenter leurs adhérents, d'agir en leur nom, de conclure des contrats collectifs ? « Si l'association professionnelle reconnue licite, ajoutait-il, n'a aucun moyen de poursuivre les objets pour lesquels la loi ne lui interdit pas de se constituer, la reconnaissance du droit d'association n'est qu'une hypocrisie. »

C'était là fort bien parler. Mais que se passe-t-il donc en France ? La C. G. T., grosse d'adhésions, obtient beaucoup, d'ailleurs, ont été obtenues par la surprise ou par la contrainte, réclame pour elle-même le monopole. Prétention injustifiable en réalité comme en droit ! Naguère, au congrès du Syndicat National des Instituteurs, M. Jouhaux affirmait que son organisation, groupant près de 5 millions de membres, représentait « la majorité absolue des éléments salariés de notre pays ». Regrettons qu'il ne se soit pas trouvé, dans la docte assemblée, un maître de calcul élémentaire pour citer et interpréter ces chiffres : d'après la Statistique générale de la France, il y avait sur notre sol, lors du recensement du 8 mars 1931, plus de 12 millions de salariés, soit 9 millions 143.545 ouvriers et 3 millions 243.885 employés ; sur cet ensemble, « moins de 5 millions » ne suffisent pas à constituer la majorité absolue !

Mais la C. G. T. eût-elle une su-

périorité numérique incontestable, cela ne lui donnerait point, en logique et en morale, le droit d'écraser, d'éliminer les groupements indépendants. Il n'y a plus de démocratie là où les minorités ne peuvent exister, parler, agir. Imagine-t-on un Parlement dont seraient exclus les représentants de la minorité, celle-ci pouvant d'ailleurs, à la limite, être égale à la moitié des suffrages moins un seul ?

Dans le cas du syndicalisme ouvrier en France, nous admettons qu'on exige des organisations, pour leur accorder certaines prérogatives, un minimum d'originalité, de consistance et d'activité ; mais cela ne justifie pas le singulier abus qui est fait, depuis quelque temps, de la formule de l'« organisation la plus représentative ». N'a-t-il pas fallu que M. Lebas, ministre du Travail, envoie une circulaire aux préfets pour leur expliquer qu'il pouvait se rencontrer, dans telles professions et régions, plusieurs « organisations représentatives » ? C'est pourtant le bon sens même ! Et puisqu'on a été chercher dans la partie XIII du traité de Versailles, relative au Travail, cette formule ambiguë, sujette à des interprétations arbitraires, il convient de rappeler, sans se lasser, l'avis autorisé qui a été donné dès 1922 par la Cour internationale de Justice de La Haye : « Si, dans un pays, il y a plusieurs organisations professionnelles représentatives des classes ouvrières, toutes devront être prises en considération par le gouvernement... »

Serait-il vrai, d'ailleurs, que la C. G. T., nouvelle manière puisse grouper tous les travailleurs de ce pays ? Certainement pas ! car elle n'a rien renié de sa pensée matérialiste et collectiviste. Peu nous importe qu'elle se réclame de Proudhon plutôt que de Karl Marx ; elle n'a point abrogé sa « Charte d'Amiens », ni les déclarations adoptées en 1919 par son congrès de Lyon. « Emancipation intégrale du prolétariat » par l'expropriation capitaliste » ; comme moyen d'action, la grève générale révolutionnaire...

Rien de cela n'est abandonné. S'il plaît à certaines candeurs bourgeoises de louer la sagesse actuelle de la C. G. T., s'il leur convient d'admirer bêtement ce cheval de Troie introduit dans la société capitaliste, grand bien leur fasse ; mais nul ne saurait nous contraindre à les imiter.

Nous continuerons, pour notre part, de préconiser les améliorations, les progrès, les modifications nécessaires, mais dans un esprit de justice et de fraternité, dans une voie de collaboration, dans le sens d'une organisation économique, sociale, professionnelle, qui respecte, qui suppose même, à la base, la liberté syndicale.

Gaston TESSIER.

LE PARLEMENT consacre officiellement le caractère représentatif de la C. F. T. C.

A ceux qui ont osé prétendre, depuis quelque mois, que le syndicalisme chrétien n'était pas officiellement reconnu, le Parlement a répondu de façon décisive. Prenant en considération un amendement de M. de la Grandière, le Sénat, en effet, dans sa séance du 22 juillet, ramenait à deux le nombre des sièges accordés par le projet de loi à la C. G. T. au Conseil Central de l'Office du blé et accordait un siège à la C. F. T. C. ; ce résultat découlait d'un vote acquis à mains levées, malgré l'opposition du Gouvernement et de la Commission sénatoriale de l'Agriculture.

Après un débat très intéressant et une intervention énergique et intelligente de M. Peissel, Président du groupe du syndicalisme

chrétien au Palais-Bourbon, la Chambre, à mains levées, malgré un vote défavorable de la Commission de l'Agriculture, acceptait partiellement les dispositions de l'amendement de la Grandière, élevant toutefois à quatre le nombre des délégués de la C. G. T. Au cours de la discussion, le Président de la Commission de l'Agriculture et le Ministre avaient accepté le texte sénatorial ainsi modifié.

Au cours d'une des dernières navettes et après que le Sénat eût fixé à trois membres la représentation de la C. G. T., M. Lejeune, à la Chambre des Députés, déposa un amendement tendant à exclure la C. F. T. C. du Conseil Central. Un nouveau et important débat s'engagea ; cette fois, le Gouvernement laissa la Chambre libre de

se prononcer et, les communistes s'étant abstenus, l'amendement Lejeune fut repoussé par 229 voix contre 194 : la C. F. T. C. obtenait, avec un siège au Conseil Central de l'Office du Blé, un témoignage officiel de son caractère représentatif.

C'est notre Président confédéral Jules Zirnheld, qui occupe ce siège et nous savons avec quelle compétence et quel dévouement il y représentera les intérêts des travailleurs.

Signalons que, déjà, Jules Zirnheld a protesté énergiquement auprès du Ministre de l'Agriculture contre la hausse du prix du pain, hausse qui ne correspond pas à celle du prix fixé pour le blé.

A PARIS 5.000 Travailleurs acclament la C. F. T. C.

Tant par le nombre des auditeurs que par la qualité des orateurs, le meeting qu'a tenu, à la salle Wagram l'Union Régionale Parisienne de la C. F. T. C. eut un magnifique succès.

Près de 5.000 personnes étaient dans la salle, débordant des tribunes comblées dans les escaliers et les couloirs lorsque Albert Huleux, président du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie et de l'Union Régionale Parisienne ouvrit, à 14 heures la séance.

A la tribune : Gaston TESSIER, secrétaire général de la C. F. T. C., Michelin, vice-président ; Maurice Bouladoux, secrétaire général adjoint ; Jean Raynaud, président de la Jeunesse Maritime Catholique (J. M. C.) ; Paul Hibout, propagandiste national de la J. O. C. ; Clément, président de la Fédération des Employés ; Lucien Léonard, Lémyer, Pohier, Laethier-Parly, Gallot, Danger ; Miles Marie-Louise Danguy, Guillaume et Martin, des Syndicats féminins et quelques membres du Conseil du Syndicat des Employés entouraient Jules Zirnheld, président de la Confédération Française et vice-président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens.

L'ESSOR DE LA C. F. T. C. Lucien Léonard, président de l'Union des Syndicats Professionnels d'Ouvriers Chrétiens de la région Parisienne, prit le premier la parole. Constatant l'ascension magnétique des effectifs de la C.F.T.C., il affirme l'attachement de la C. F. T. C. à la liberté syndicale, liberté que le Parlement, le 7 août dernier, a officiellement consacrée en attri-

buant à la C. F. T. C. un siège au Conseil de l'Office du Blé. Si l'avenir est menaçant, Léonard le voit aussi plein d'espoir. Il fit appel à l'attachement, au dévouement, à la collaboration de chacun.

« Rayonnons, termine-t-il, soyons convaincus, réalisons les enseignements chrétiens pour donner à notre pays la paix fraternelle dont il a besoin ».

Gaston Burté, qui milite depuis plus de dix-sept ans dans le Syndicat des Cheminots, souligna alors que ce sont toujours les Syndicats Chrétiens qui disent les premiers ce qu'il faut faire et que, quoi qu'ils fassent, ce sont toujours les revendications sages et sans excès mais énergiques tout de même, qu'ont proposées les Syndicats Chrétiens, que les autres finissent par soutenir aussi.

Burté regrette « l'opposition des camarades » et ces hésitations dues à une volonté de ne pas collaborer, qui retarde les choses simplement, puisqu'il faut bien finir par admettre cette collaboration...

SYNDICALISME FEMININ Mile Marie-Louise Danguy salue les nombreuses employées et ouvrières qui sont dans la salle. Elle fait ensuite un tableau précis de l'activité des Syndicats féminins. Ils ont pénétré partout, depuis les Conseils de Prud'hommes jusqu'au Conseil National Economique où siège Mlle Lafaille. Si, dans les contrats de la banque, des assurances, de la métallurgie, il est question du travail féminin, on le doit à la C. F. T. C. Dans la couture, la C. F. T. C. a fait signer un contrat collectif voici treize ans déjà.

LA JEUNESSE

Paul Hibout prononce ensuite une allocution saisissante et nourrie. Il insiste sur le dévouement, l'esprit de sacrifice, la compétence qu'ont montré les jeunes au cours des grèves et depuis. Les jeunes syndiqués et les jockistes ont bien mérité de la classe ouvrière. Toute la vie ouvrière, pensent-ils, doit faciliter l'accomplissement de la destinée humaine. Les jeunes veulent suivre le chef, l'ami, le modèle des travailleurs ; le Christ. S'ils acceptent les inégalités sociales inévitables, ils combattent les abus, les excès, l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est pour cela qu'ils mènent la lutte, avec une même volonté de victoire, contre le libéralisme et le marxisme.

Paul Hibout termine en demandant qu'on fasse confiance aux jeunes.

L'UNITÉ SYNDICALE DE FAÇADE

Marcel Poimboeuf dénonce ensuite « l'épouvantable, l'atroce duplicité de l'unité syndicale de façade ». Il remarque que certaines grèves d'occupation ont été motivées par de justes revendications, tandis que d'autres n'étaient que de tapage. Il affirme que les syndiqués chrétiens qui durent « occuper », contribuèrent largement à faire respecter la moralité dans l'usine et qu'ils eurent une attitude loyale.

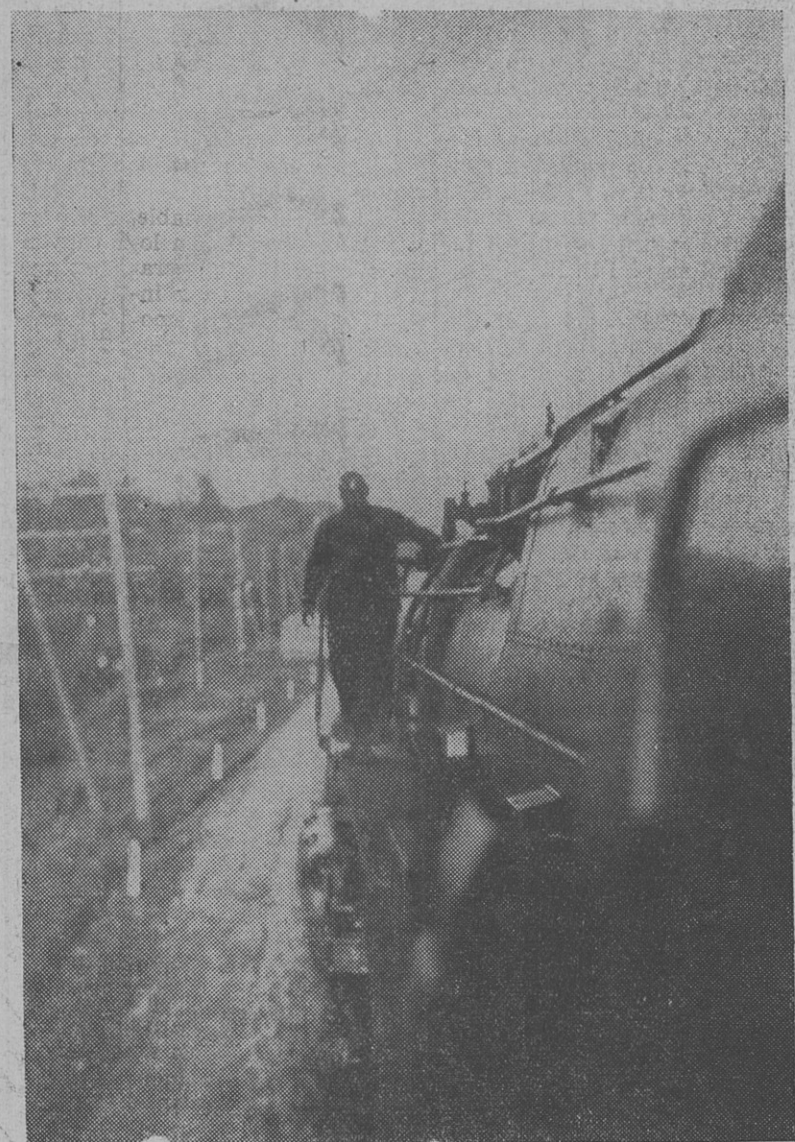
INFLUENCE INTERNATIONALE

Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., délégué de la France au B. I. T., et secrétaire général de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, retrace en quelques traits l'histoire du syndicalisme chrétien international et la grande place que tiennent les catholiques dans la fondation officielle, et où tous les ques. Il rappelle l'action heureuse des conseillers ecclésiastiques attachés à Genève.

D'autre part, n'est-ce pas, il y a deux ans, le secrétaire général des Syndicats Chrétiens qui fut chargé du rapport sur la semaine de 40 heures ? Il ressort de ce qui dans un ensemble aussi complet que la S. D. N. elle-même, puisque, à part l'Allemagne, tous les pays y sont représentés, même les Etats-Unis, les Syndicats Chrétiens ont conquis le droit de cité. Le palais lui-même du B. I. T. abrite d'ailleurs une fresque de Maurice Denis représentant l'atelier de Nazareth au crépuscule.

LES DISCOURS DE JULES ZIRNHELD

« L'amertume, commence Jules Zirnheld, c'est le sentiment des vaincus, l'anxiété de ceux qui faibles, et l'assistance nombreuse à ce meeting nous prouve que nous sommes victorieux et forts. C'est donc une sereine confiance qui nous anime ». Il souligne ensuite les différences de doctrine entre la C.G.T. et la C. F. T. C. Puis, parlant de la différence des méthodes d'action, il s'élève contre ceux qui, refusant toute collaboration pour aboutir à un résultat raisonnable, ne songent qu'à supprimer toutes les forces qui s'opposent à eux. Quoi d'étonnant qu'ils s'en prennent à des syndicats qui cherchent à discuter loyalement ? Traitant ensuite de l'occupation des usines, le président de la C. F. T. C. s'écrie : « Nous ne pouvons accepter l'occupation, atteinte à la propriété privée. Il se peut qu'un jour la propriété ne soit plus



A PROPOS DE LA CATASTROPHE DE LOURDES... Pensons-nous au dur travail des cheminots ? Voici un mécanicien surveillant sa machine en pleine marche

Les Syndicats Chrétiens et la Dévaluation

Devant le fait accompli, brutal, de la dévaluation monétaire, conséquence d'erreurs qu'elle n'a cessé de dénoncer et dont les auteurs ont encouru les plus graves responsabilités, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens demande que des mesures promptes et efficaces soient adoptées en vue de garantir aux individus et aux familles sur le sol français, un niveau convenable d'existence.

Elle rappelle que, dès son 7^e congrès, en mai 1926, elle a suggéré que les variations de salaires soient calculées en fonction du coût de la vie et par le moyen de conventions collectives ; elle avait aussi proposé que les fluctuations du coût de la vie soient établies officiellement, par l'emploi de méthodes garantissant l'exactitude des indices trimestriels.

Elle estime ne pas trouver, en ce qui concerne les mesures sociales, les garanties nécessaires dans les textes actuellement votés par les Chambres, d'autant que les expériences antérieures l'ont rendue sceptique quant aux résultats à attendre de l'application de ces textes.

En conséquence, elle réclame de nouveau le vote d'une loi instituant des minima de salaires sur la base du coût de la vie contrôlé, conformément au projet déposé par M. Meck et plusieurs de ses collègues, sur le bureau de la Chambre des Députés, en décembre 1935 et juin 1936.

Elle demande le vote aussi rapide que possible de cette loi et souhaite qu'en attendant, des mesures législatives soient prises en vue de prémunir les salariés contre les conséquences éventuelles de la dépréciation du franc.

Observant, par ailleurs, que les organismes compétents, en particulier le Conseil National Economique, n'ont pas été interrogés, et que le Gouvernement a réservé à la Confédération Générale du Travail le privilège exclusif d'une consultation dans cette circonstance grave, la C. F. T. C. décline, pour sa part, toute responsabilité dans la suite des événements.

(1^{er} Octobre 1936).

capitaliste. En attendant, nous ferons tous nos efforts pour que les véritables dirigeants de l'économie soient ceux qui participent réellement au travail et non seulement ceux qui touchent des dividendes. Zirnheld souligne encore les contradictions et les variations de la C. G. T. Puis, notant que le plan de la C. F. T. C. sert de base aux réalisations d'un gouvernement socialiste qui, d'ailleurs, défend la liberté syndicale (discours de M. Blum à la Chambre, le 28 septembre dernier) il jette un cri de confiance et conclut toujours envers leurs frères de travail l'attitude de charité qu'il convient à des chrétiens.

Jean DANNENMULLER.

La représentation de la C.F.T.C. au Conseil National Economique

Une loi en date du 19 mars 1936 a fixé l'organisation et le fonctionnement du Conseil National Economique ; plusieurs décisions parus à la fin du juillet en ont déterminé l'application.

Rappelons que cette loi visait à la réorganisation du C. N. E., lequel existait déjà. Dans l'ancien organisme, la C. F. T. C. y était représentée par trois délégués employés. Dans le nouveau, elle possède six délégués employés et un délégué ouvrier. Ce sont : dans la section des Industries textiles, le vêtement des étoffes et de la mode, Louis BLAIN, secrétaire général de la Fédération du Textile. Dans la section du Commerce de l'Alimentation : Jules ZIRNHELD, Président de la C. F. T. C., et Marcelin ARMAND, secrétaire général du Syndicat des Employés. Dans la section du Commerce, autre que celui de l'Alimentation : Gaston TESSIER, secrétaire général de la C. F. T. C., et CLEMENT, Président de la Fédération des Employés. Dans la section du Crédit, de la Banque et des Assurances : Marcel POIMBOEUF, secrétaire général de la Fédération des Employés, et Mlle LAFAUILLE, secrétaire générale de la Fédération des « Capucines ».

Cette représentation, si intéressante qu'elle soit, est cependant insuffisante. Aussi faut-il que chaque syndiqué, par son active propagande, augmente la puissance numérique de la C. F. T. C. et lui permette ainsi d'avoir toute l'influence qu'elle est en droit d'exercer dans les organismes officiels comme sur le terrain professionnel.

L'Affaire de Clermont-Ferrand

Saisie des répercussions qu'ont eues, même à l'étranger, certains bruits tendancieux, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens se voit obligée à rompre le silence qu'elle avait voulu garder sur les événements de Clermont-Ferrand.

Sans préjuger les résultats de l'instruction en cours, la C. F. T. C. tient à déclarer, après enquête, que le « Syndicat Professionnel des Produits Chimiques » de Clermont-Ferrand, qui lui est affilié, n'a tenu aucune réunion, n'a pris aucune décision, n'a donné aucune consigne ayant pour objet l'« occupation » de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

D'après les renseignements recueillis, cet épisode n'aurait été, à son début, qu'une démarche spontanée de salariés des établissements en cause, ouvriers et employés non syndiqués, ou syndiqués de diverses tendances, désirant demander aux Pouvoirs Publics d'assurer la liberté du travail.

(15 Septembre 1936).

Une déclaration des Syndicats Chrétiens devant la situation générale

Le Bureau de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réuni à Paris, le 20 septembre 1936.

Après avoir examiné les conséquences des récents événements sociaux et, en particulier, des troubles survenus au cours des dernières semaines,

Redit son attachement aux réformes depuis longtemps préconisées par le programme de la C. F. T. C. et précisées dans les vœux de ses Congrès : salaire vital, semaine de 40 heures, repos hebdomadaire, congés payés, commissions mixtes, délégués du personnel, contrats collectifs,

Insiste pour la pratique généralisée du repos dominical collectif, le seul efficace, et proteste contre l'abus des dérogations à ce principe.

Se déclare solidaire de l'ensemble des travailleurs français pour une exacte, rapide et judicieuse application des mesures de progrès social.

Souhaite le développement des méthodes de collaboration, à l'intérieur des entreprises et dans toute l'économie.

Fait appel aux Pouvoirs Publics pour assurer la prompte exécution de ce programme.

S'oppose à tout essai de collectivisme, demande le respect de l'autorité légitime, la sauvegarde de la propriété privée.

Repousse, en conséquence, l'occupation des établissements, les essais de prise de possession par les



Coup d'œil chez les métallos... Ouvriers des chaîneries au travail

salariés ; Proteste contre les déviations du Syndicalisme, en particulier dans le sens politique, et met en garde ses adhérents contre des mouvements qui déborderaient le cadre professionnel ;

S'élève énergiquement contre les atteintes à la liberté syndicale et contre tout essai de monopole en faveur de quelque organisation que ce soit ;

Rappelle que, d'après la plus haute juridiction internationale, s'il y a, dans un pays « plusieurs orga-

nisations professionnelles représentatives des classes ouvrières, toutes doivent être prises en considération par le Gouvernement... »

Constata avec satisfaction que ce principe a été consacré par la loi du 15 août 1936 qui a accordé à la C. F. T. C. un siège au Comité Central de l'Office National Interprofessionnel du Blé ;

Adresse un pressant appel à tous les militants du syndicalisme chrétien, aux dirigeants de tous les groupements affiliés, pour un effort de propagande, d'organisation, d'ac-

tion dans l'ordre, la discipline et l'amitié.

(20 Septembre 1936).

Chez les Marins

On annonce que le II^e grand Congrès d'Etudes des Secrétariats Sociaux Maritimes aura lieu les 5, 6 et 7 décembre prochain, à Saint-Malo.

Un autre Congrès aura lieu l'année prochaine, aux Sables d'Olonne, du 18 au 21 juin, et portera sur le problème familial maritime.

BELLE JARDINIERE

PARIS

La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région :

NANTES

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.75
Chèques Postaux : 83.20

Réunion du Conseil de l'Union Régionale du 27 Septembre

Comme il fallait s'y attendre, après les événements de ces derniers temps, ce fut une réunion importante, tant par le nombre de délégués que par les sujets traités.

Foulon, le sympathique président de l'U. R., ouvre la séance à 9 h. 30 devant une bonne centaine de militants venus de tous les coins de la région (Vendée, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, Vienne et Loire-Inférieure).

Le Secrétaire général donne lecture de la liste des nouveaux syndicats admis par la C. F. T. C., liste éloquentة dont une partie seulement, par suite de formalités requises, est admise à l'U. R.

Ce sont :

Syndicat du Personnel de la Cie du Gaz de Nantes, Syndicat du Personnel Horticole et Maraîcher de Nantes, Syndicat du Personnel de l'Industrie de la Bonneterie et P. S. de Nantes, Syndicat du Personnel de l'Alimentation de Nantes, Syndicat des Agents de Maîtrise et Employés de la Chambre de Commerce de Nantes ; Syndicat des Travailleurs des Mines de la Brutz, de Soulvache (L.-I.) ; Syndicat des Cuiriers et peaux et connexes de Niort ; Syndicat du personnel de l'Hospice-Hôpital de Niort ; Syndicat des Services Hospitaliers de la Loire-Inférieure ; Syndicat des Services Hospitaliers de Vendée ; Syndicat des Employés, Ouvriers et Voyageurs du Commerce des grains et graines, dérivés et produits du sol, de Saumur et environs ; Syndicat des Travailleurs de la Terre de Bressuire ; Syndicat des Ouvriers du Bâtiment de la région Nazairienne ; Syndicat de l'Habillement de la région de

Niort ; Syndicat du Livre-Papier et parties similaires de Niort ; Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie de Châteaubriant ; Syndicat des Employés du Commerce, de l'Industrie et de la Banque de Bressuire ; Syndicat du Bâtiment, ameublement et parties similaires de Bressuire ; Syndicat des Employés coiffeurs de Breiloux-la-Crèche (D.-S.)

Puis voici le rapport d'activité de ces derniers mois. Inutile de dire combien il est chargé. Après avoir rappelé la position prise par la C. F. T. C. dès le début des grèves, Bellevalière fait le bilan des conventions collectives signées, soit par nous seuls, soit en cartels avec la C. G. T. ; convention de la Bonneterie, Blanchisserie, Horticulteurs, Ameublement, Chaussure, Textile, Employés de l'Industrie, du Commerce, de la Nouveauté, ouvriers des cuirs et peaux, bâtiment, haute couture, mode, etc., etc.

A travers toute notre Union Régionale, dans diverses professions, des grèves ont été menées avec succès, et dans l'ensemble, nous pouvons nous féliciter des résultats obtenus. Quand on saura que l'Union a au moins triplé ses effectifs, on peut avoir confiance dans notre syndicalisme.

Rapport d'activité très succint, que va compléter l'échange de vues qui suivra, auquel prendront part les employés et techniciens de Saint-Nazaire, qui expliquent leur belle attitude pendant le conflit des chantiers, et leur syndicat a doublé ses effectifs. Les métallurgistes de la même ville dénoncent les manœuvres des ex-unionnaires devant la grève, et nous assurent que nombre d'ouvriers ont rejoint le Syndicat Chrétien.

Niort, dont l'activité vit d'heureux résultats, dit ses difficultés quant aux Syndicats d'Employés, difficultés compensées largement par les succès des Syndicats cuirs et peaux et hospitaliers. Bressuire, a vu naître les Syndicats du Bâtiment, des travailleurs de la Terre, des employés. Cholet et ses environs comptent maintenant plus de cinquante syndicats.

Niort pose sa candidature pour organiser le Congrès de 1937. Le Conseil l'accepte à l'unanimité.

Un déjeuner fraternel réunit tous les conseillers dans une des salles de la rue de Bel-Air. Au dessert, et suivant la coutume, Foulon porta un toast à la prospérité de nos organisations.

L'après-midi fut aussi animée que la matinée.

La révision des statuts entraîna un certain nombre de discussions qu'il serait superflu de reproduire ici. D'ailleurs, la plupart des propositions ne seront définitives qu'à l'assemblée générale de décembre prochain. La question des Unions Départementales vint également sur le tapis, et il fut décidé d'en créer au plutôt dans les départements qui n'en avaient pas encore.

Enfin, pour permettre à l'U. R. de faire face à ses nouveaux besoins, l'assemblée vota, à une grosse majorité, le versement de la somme de 2 fr. 50 par membre nouveau pour la fin de l'année.

Mlle Henriette Bosselut fit ensuite un compte rendu vivant et détaillé de la Semaine d'Etudes de Bierville.

Bellevalière donna quelques conseils indispensables pour le développement de nos Syndicats, dont les suivantes : conseils et assemblée générale doivent être tenus régulièrement ; s'efforcer que tous les dirigeants lisent « Syndicalisme » et tous les membres « La Voix des Travailleurs ». Prévoir enfin de fréquentes réunions de délégués d'atelier.

Charles Nassivet, qui doit prendre en mains, prochainement, les services administratifs de l'U. R. et de l'Union Nantaise, exposa un projet financier de prêts gratuits. Une circulaire ultérieure donnera toute précision à tous les Syndicats.

Charles Mabit proposa à la réflexion des délégués l'intérêt qu'il y aurait à créer à Nantes, en 1937, une Ecole Normale Ouvrière pour la région de l'Ouest. Là encore, une circulaire mettra la question au point.

Foulon tira les conclusions de cette journée féconde et montra surtout la nécessité de former toujours de nouveaux militants pour vivre avec le service de la classe ouvrière un syndicalisme juste, sincère et libre.

« Pour la Couronne »

La Commission des temps libres rappelle à tous les membres des syndicats de l'Union Nantaise, qu'une série de six représentations théâtrales a été organisée pour la saison 1936-1937.

Ces représentations seront données avec le concours de la troupe du Théâtre « Comœdia », la célèbre troupe qui débuta en 1926 et donna de nombreuses représentations tant à Graslins qu'à la salle Colbert et Bel-Air. Notre salle St-Michel les a également reçus et ils ont présenté avec un succès sans précédent, la pièce bien connue : « LE FILIBUSTIER ».

Pour ouvrir la série des représentations, une œuvre sublime est inscrite au programme :

« POUR LA COURONNE »

Drame en 5 actes, en vers, de François Coppée, qui fut présenté pour la première fois, au Théâtre de l'Odéon, le 19 janvier 1895.

Nous croyons inutile de vous en dire davantage sur cette pièce, que nos succès nombreux déjà obtenus, ont qualifiés de chef-d'œuvre.

Cette œuvre sera présentée à la salle Saint-Michel, le dimanche 25 octobre. Ouverture des portes à 14 h. 30 ; lever du rideau, à 15 heures précises. La location sera ouverte au Syndicat de la rue de Bel-Air. Le prix des places est de 5 francs les premières, 4 francs les secondes.

Nous ne doutons pas que tous les syndiqués se feront un plaisir de venir nombreux applaudir les acteurs de Comœdia, et que le dimanche 25 octobre, la salle Saint-Michel sera comble.

Venez donc nombreux et amenez vos amis, vous ne le regretterez pas. D'avance, la commission des temps libres, chargée de l'organisation de ces séances, vous en remercie.

il y a un trop grand espace entre les échelons 1 et 60 points entre les index 474 et 484. Pourquoi ne pas avoir fixé la même échelle de 20 points au-dessus et au-dessous des Index...

Pour l'instant, ceci n'est pas encore le plus critique. Il y a une menace plus sérieuse, c'est que l'on veut porter atteinte à la titularisation. Pourquoi la préconiser d'un côté dans les statuts, pour d'un autre vouloir la supprimer. Ceci, nous ne l'accepterons à aucun prix. Nous ne voyons pas pourquoi, pour sa part, la Ville respecterait l'engagement donné à un concessionnaire qui veut se dérober à ses engagements ?

L'avenant que l'on nous présente contient tout d'abord un peu de sucre : augmentation des jours de congés payés (un jour par deux années de présence), mais cela c'est pour nous faire avaler plus facilement la pilule : congédiement pour suppression d'emploi, mais nous ne sommes pas assez naïfs. Les suppressions d'emploi se font automatiquement à la S.N.E., car on ne remplace ni les morts, ni les retraités, ni les blessés du travail. Cela suffit.

A la place de cet article 19 C que l'on nous présente, nous en proposons un autre :

« Un agent titulaire ne pourra être « renvoyé » de la S.N.E. que dans le cas prévu à l'art. 16 des Statuts. « En cas de suppression d'emploi, « tout agent titulaire devra être « pourvu d'un emploi identique dans « un service similaire. »

Voilà notre position : elle est nette et ne laisse aucune porte de derrière.

Maintenant, je voudrais préciser la façon dont le Syndicat a été fondé, ceci pour répondre à une critique qui nous a été faite, à savoir que le Syndicat Indépendant avait été fondé par les patrons. Cette accusation porte à faux. C'est même parce que la Direction avait refusé de recevoir le Président du Syndicat des Employés auquel notre section était rattachée, ou plutôt avait refusé de l'écouter après l'avoir convoqué, que notre Syndicat Indépendant du Personnel de la Société Nantaise d'Electricité a été fondé, et n'a usuré aucun titre d'autre Syndicat.

D'ailleurs, je tiens à la disposition de quiconque les lettres écrites à la Direction et les réponses de celles-ci. Et je crois que, après les avoir lues, il faudrait être d'absolue mauvaise foi pour dire que notre Syndicat a été fondé par les patrons.

Le Secrétaire : ROUJOUX.

Aussi, si vous voulez être instruits sur le rôle, les moyens d'action et les buts du Syndicat Chrétien, venez tous à la réunion qui aura lieu à l'Hôtel-Dieu, salle des consultations gratuites, le mercredi 23 septembre, à 18 h. 30.

Nous avertissons que si la moindre pression est exercée sur vous, pour vous empêcher d'assister à cette réunion, nous sommes capables d'aller vous chercher dans les services et de soumettre à l'appréciation de l'opinion publique, les agissements se passant dans les hôpitaux.

LE SYNDICAT.

La C.G.T. n'est pas à un mensonge près. Son audace ne connaît vraiment pas de bornes. A vous, camarades ouvriers, infirmiers et infirmières, qui nous avez donné votre adhésion en toute confiance et sans la moindre pression, à vous qui avez en mains votre carte syndicale dûment timbrée depuis plusieurs mois, la C.G.T. a le toupet de venir vous dire que vous n'avez encore rien, contre votre cotisation, ni carte ni timbre...

Une telle étronnerie vous donne une idée de la bonne foi de ces gens-là, ainsi que de la somme de bobards et de calomnies dont ils sont capables.

La C.G.T. est furieuse d'avoir été supplantée par notre Syndicat, voilà pourquoi elle rage.

Qu'avait-elle donc fait de si merveilleux pour vous jusqu'à ces temps derniers, pour prétendre vous enrôler ?

Rien, trois fois rien.

Ne pouvant rien sur vous par la persuasion, voici que maintenant elle menace : c'est la meilleure preuve de son impuissance.

D'ailleurs la menace n'a nullement été exécutée, bien que, à cette fameuse réunion qui s'est tenue dans la salle des consultations gratuites, on n'a pu compter, y compris les « orateurs », que 6 figurants !

Sans doute la C.G.T. a-t-elle appris qu'il n'y avait eu aucune pression, et qu'elle a tout de même compris que le personnel se rendait parfaitement compte de la « valeur » exacte de son syndicat.

O. SPITALIER.

Notre Syndicat compte depuis quelques semaines deux nouvelles sections, l'une à Châteaubriant, l'autre au Croisic.

Nous en reparlerons.

Nouvelles Sections

Notre Syndicat compte depuis quelques semaines deux nouvelles sections, l'une à Châteaubriant, l'autre au Croisic.

Nous en reparlerons.

Nos deux Syndicats masculin et féminin d'Employés fusionnent pour former le Syndicat mixte des Employés de Nantes et environs

A l'occasion de leur fête patronale, la Saint-Michel, les deux Syndicats chrétiens des Employés masculins et féminins ont tenu une assemblée générale.

A l'issue de la messe, célébrée en la chapelle de la rue Dugommier et au cours de laquelle le R. P. Levasseur prit la parole, les syndiqués se sont réunis en grand nombre salle Saint-Michel. Réunion importante, très importante : l'ordre du jour comportait, en effet, la fusion des deux syndicats existants en un syndicat mixte unique, groupant tous les employés, hommes et femmes, de Nantes et environs.

Il est certain qu'une telle mesure, riche en répercussions pour l'avenir, s'imposait : dans presque toutes les maisons du commerce ou de l'industrie, un groupement unique rassemble le personnel tant masculin que féminin pour la défense des intérêts communs.

La séparation de ces groupements en syndicats différents ne pouvait que rendre moins facile le travail syndical et plus aléatoires les résultats.

(A Suivre).

Infirmières garde-malades

Nous rappelons que notre section d'Infirmières garde-malades a tous jours sa permanence 8, rue de Bel-Air.

Nous avons toujours des demandes d'emploi non satisfaites, nos syndiqués étant, pour ainsi dire, « envahies comme des petits pains ».

Avis à celles qui hésitent encore à se syndiquer et qui cherchent vainement un emploi.

.....Voici que les récentes lois sociales viennent rendre notre position littéralement intenable.

Il nous est tout à fait impossible en effet, de tenir le coup devant l'augmentation énorme des frais généraux que nous avons à supporter depuis le 1^{er} juillet dernier, et que nous ne pouvions empêcher qu'en fermant purement et simplement nos bureaux, mesure grave que, pour le moment du moins, nous avons voulu éviter à tout prix !

Le pire, c'est que, du côté des Compagnies, on ne semble pas se rendre suffisamment compte du tragique de notre situation.....

.....On a tout de même consenti à nous accorder, — Oh ! temporairement ! — des surcommissions qui, nos sondages concordent sur ce point, représentent à peine, pour les grosses agences, la moitié de la surcharge des appointements imposée par le personnel.....

Voilà l'opinion dans le cadre national. Ceux qui travaillent dans ces agences savent déjà juger ces passages et en peser, (ce ne sera pas trop difficile, ni bien lourd), la vérité.

Et, dans le cadre local, à Nantes, la situation vient encore se modifier.

Si la Fédération accepte pour elle et ses adhérents, l'obligation de l'application des nouvelles lois sociales, ces messieurs de Nantes n'en reconnaissent pas du tout cette obligation.

Ces messieurs de Nantes, sont une catégorie tout-à-fait à part du monde des assurances. Ils font partie des « professions libérales », et ne sont pas soumis aux lois applicables seulement, d'après eux, aux employés du Commerce et de l'Industrie.

Ces messieurs de Nantes admettent très bien que soient signées des conventions collectives entre la Direction et les employés des Compagnies d'assurances, mais ils sont opposés à toute amélioration du sort de leurs subordonnés.

Cependant, il ne restent pas inactifs et, malgré la non-obligation qu'ils en ont, viennent de décider, dans un geste très large, d'accorder... la semaine anglaise à leur personnel ! (application de la loi sociale des 40 heures).

Ils n'ont pas refusé non plus de discuter avec nous un contrat collectif, et par la suite un bordereau de salaire mais, bien entendu, les clauses du contrat et les prix du bordereau de salaires sont tellement insuffisants que nous nous sommes refusés, après un court examen, à signer quoi que ce soit... qui ne donnât pas, dans une mesure équitable, satisfaction à nos mandants.

Et maintenant ? Maintenant, ces messieurs de Nantes ont obtenu, eux aussi, des sur-commissions qui pourraient tout de même nous permettre d'obtenir le bénéfice des lois sociales.

Groupons-nous donc davantage, afin que mieux unis, nous puissions défendre notre point de vue, et faire aboutir rapidement une amélioration nécessaire à notre condition de vie, dans l'esprit de la ferme et loyale collaboration qui a toujours animé notre groupement.

D. P.

A Basse-Indre

Chez les Métallus

Le dimanche 23 août dernier, à 10 heures précises, le Syndicat Professionnel de la Métallurgie et Parties similaires de Basse-Indre tenait sa première réunion générale à la salle Saint-Joseph. 200 membres étaient présents lorsque notre Président Jahan ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à nos camarades et en les remerciant d'être venus si nombreux malgré la période des vacances.

Il donna lecture du contrat collectif en cours aux Forges de Basse-Indre, puis passa la parole au Secrétaire qui nous fit l'historique du Syndicat et souligna l'activité de celui-ci, qui a créé trois nouvelles sections en deux mois environ.

Il cita plusieurs faits de liberté syndicale telle que la compréhension des cégétistes, à savoir les pressions, menaces faites à nos camarades chrétiens et termina son brillant exposé en faisant un vibrant appel aux catholiques encore hésitants pour qu'ils viennent grossir nos rangs et appuyer notre action.

La parole fut ensuite donnée au délégué de la section des employés qui présenta le contrat collectif qu'ils avaient d'ailleurs élaborés en collaboration avec les délégués employés de la C.G.T., plus compréhensifs que leurs camarades ouvriers.

Le trésorier fit un compte rendu précis et réconfortant pour un début de l'état financier du Syndicat, et expliqua la marche de ce service.

Le délégué de l'Union Nantaise, le camarade Duhamel, après avoir félicité nos dirigeants et adhérents, pour la bonne marche et la rapide extension du Syndicat, parla de la loi de 40 heures et ses répercussions, du contrat collectif en général, des congés payés et termina son brillant exposé les applaudissements de l'assemblée.

La séance fut ensuite levée et nos camarades quittèrent la salle tout à fait renseignés sur les nouveaux problèmes surgis ces derniers temps, conscients de leurs forces et prêts à aller partout montrer leur confiance inébranlable dans l'avenir des travailleurs chrétiens au sein de la C.F.T.C. et décidés à coopérer à son extension et son influence dans le milieu ouvrier.

Le Comité rappelle à nos camarades qu'il tient, 21, rue du Calvaire, une Permanence le jeudi, de 18 heures à 19 heures, et le dimanche, de 9 heures à 10 heures, et souligne les excellents résultats obtenus par le cran et la bonne propagande de nos camarades de Couëron, ainsi que le bon accueil fait à leur délégation par la direction de Pontgibaud.

UNION NANTAISE

Bibliothèque

Nous rappelons à tous nos camarades, que l'Union Nantaise possède une bibliothèque où plusieurs milliers de livres sont à leur disposition, moyennant une modique cotisation mensuelle de 0 fr. 50, destinée au renouvellement et à l'entretien des livres.

Permanences : le mercredi, de 19 heures à 20 heures ; le samedi, de 17 h. 30 à 18 h. 30 ; le dimanche, de 10 heures à 11 h. 30.

Livres mis en service au 1^{er} octobre 1936 :

L'Empire des Sans Dieu, de Pierre Crotydis — 720-C-13, de Rosmer — L'As de Trèfle, de Georges Thierry — La Petite fille de Bois-Colombe, de Jacques Decrest — La Douleur, de Victor de Dely — L'Autre miracle, de Henri Ardel — Des gamines sans importance, de Simone Cantineau — L'Île Aérienne, d'André Star — La Jeune fille emmurée, de Dely.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Francis, 4^e enfant de notre camarade Francis Joffreau, secrétaire du Syndicat du Bâtiment de Nantes.

René, fils de notre camarade Marius Dubar, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Michelle, fille de notre camarade Roger Récher, du Syndicat des Techniciens, Agents de Maîtrise et Employés des Constructions Navales de Saint-Nazaire.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Louis Blanchard, de Nantes, avec Mlle Anna Eveillard.

Henri Haïssant, du Syndicat des Mines de fer de la Brutz, avec Mlle Eugénie Tripou, fille de notre camarade Louis Tripou, du même syndicat.

Emile Buret, du même syndicat, avec Mlle Germaine Gautier.

Mlle Jeanne Girault, du Syndicat des Techniciens et Employés de Saint-Nazaire, avec M. Lemarchand.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DÉCÈS

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

M. l'abbé Branchereau, parent de Mlles Branchereau, du Syndicat de l'Algulière de Nantes.

Mme Redon, parente de Mlle Redon, Vice-Présidente du même syndicat.

Francis Gourdon, du Syndicat des Mines de fer de la Brutz, et sa femme, née Marie Jarret.

Mlle Marthe Renonineau, du Syndicat des Techniciens et Employés de Saint-Nazaire.

Mme P. Audran, épouse de notre camarade Pierre Audran et mère de notre camarade Albert Audran, du Syndicat des Ardoisiers de Trélazé.

A nos amis dans la peine, nos plus chrétiennes condoléances et l'assurance de nos ferventes prières.

Les Vignes à Complant

L'abondance des matières nous a obligés en août et septembre, et nous oblige en octobre à publier en supplément les articles de notre correspondant Joseph Bretonnière. Ces articles paraîtront prochainement en brochure et seront accompagnés de pièces justificatives. La vérité historique et juridique est enfin établie. Les supercheres de Boulay-Paty, Lucas Championnière et Sibille, qui ont fait du complanteur propriétaire foncier du complant, un simple fermier, sont enfin dévoilées. A la veille de la loi proposée par M. Le Cour Grandmaison, la question pourra enfin être étudiée et l'affaire traitée sans que soient méconnus les intérêts du Complanteur.

N.-B. — « La Voix des Paysans » de Vendée, publiée en octobre le bail à ferme de la Sazinière, auquel Lucas-Championnière, puis Sibille ont assimilé le bail à complant.

Syndicat professionnel du Personnel Municipal

Liberté syndicale

A l'heure où ces lignes sont écrites, les revendications du personnel municipal sont encore à l'étude. Il est donc délicat de commenter la situation, et nous nous contentons de souhaiter qu'à la parution de notre journal satisfaction nous soit enfin donnée, du moins quant au réajustement de nos traitements, selon le coût de la vie.

Néanmoins, ayant appris « officieusement » que le projet de la commission paritaire allait devenir une réalité, nous croyons devoir, d'ores et déjà, donner notre opinion sur le mode d'élection envisagé.

Sans doute, croit-on nous donner un semblant de satisfaction en ce que la dite commission sera constituée, comme nous l'avons maintes fois demandé, par voie d'élection (n'avait-on pas songé au choix des délégués dans le groupement le plus représentatif ?) et par la représentation du personnel de chaque service ou services assimilés (thèse professionnelle en face de la désignation de tel ou tel dignitaire). Mais, il y a un mais... si l'on devait accepter ces propositions trop logiques pour être refusées à priori, il ne fallait pas non plus négliger la tendance au « monopole syndical » de la C. G. T.

Aussi a-t-on laborieusement cherché et enfin trouvé le joint. Il ne s'agit pas moins que du scrutin de liste, procédé annihilant implacablement les principes de l'élection proprement dite et de la représentation par services.

Qu'importe ! la C. G. T., et éventuellement ses colistiers auront seuls droit au chapitre. C'est donc un résultat forcé que l'on obtiendra à la manière hitlérienne, en dépit des critiques que la dite C.G.T. formule à cet égard.

Le comble est que ce sont les mêmes qui s'intitulent les champions, sinon les sauveurs, de la démocratie et les apôtres du Pain, de la Paix, et surtout de la LIBERTÉ.

Jolie perspective que le programme de la C. G. T.

Pour le Conseil Syndical, R. GLOTIN.

A la S. N. E.

La grève, qui a amélioré d'une manière assez sensible nos salaires, ne nous a pas apporté encore ce que nous demandions en mars 1935, à savoir des minima de salaires plus élevés. Nous avions fait la preuve, dans un article d'avril 1935, qu'il fallait à un ménage de deux enfants au moins 1.000 francs pour vivre décemment. Mais la vie continue à augmenter. Je sais bien que nous avons la fameuse échelle mobile, mais

Syndicat professionnel des P. T. T. (CFTC)

Le 13 septembre, une délégation du Syndicat Professionnel des P. T. T. (toutes catégories), a été reçue par M. Otte, Directeur Régional, à Nantes.

Cette entrevue avait pour but, outre la présentation des délégués, d'informer M. le Directeur Régional de la formation, à Nantes, d'une section du Syndicat Professionnel des P. T. T. pour la Loire-Inférieure.

Après l'exposé fait par la délégation, M. Otte a déclaré aux délégués qu'il examinerait avec bienveillance toutes les revendications qu'ils lui soumettaient, et étudierait avec intérêt les suggestions qui lui seraient présentées.

Syndicat du Personnel Hospitalier de la Loire-Inférieure

Le matin du 23 septembre, le Syndicat cégétiste du Personnel des Hospices Civils de Nantes, faisait distribuer par un camarade, copieusement abrégé au préalable, le tract ci-dessous :

A tous les camarades infirmiers, veilleurs, veilleuses,

Eh bien ! en avez-vous assez de votre expérience du Syndicat Chrétien... Combien cela vous a-t-il rapporté ? Avez-vous déjà vu un syndicat réclamer trois mois de cotisations d'avance et qui ne délivre ni cartes, ni timbres syndicaux ?

Qu'avez-vous obtenu... Rien... ou presque. Vous n'avez accordé des libertés nouvelles !... Non seulement vous demandez de l'argent, comprenez-vous enfin que ce syndicat où on vous a forcés d'adhérer, sous menace de renvoi, n'a pas eu but que de vous empêcher de venir à nous parce que cela porte ombrage aux bonnes sœurs et à leur toute puissance.

Syndicat des Employés d'Assurances

Il est de notre devoir de mettre au courant les employés des agences d'assurances de la façon dont, à Nantes, les agents envisagent l'application des lois sociales !

Pour rendre plus exacte la situation, nous empruntons à l'organe officiel de la Fédération Nationale des Syndicats des Agents généraux d'Assurances, numéro d'octobre, quelques passages... éloquentes d'un article de première page, intitulé : « L'heure des décisions ».

Elle a sonné pour nous.

Tout, par ces temps troublés, contribue à nous donner figure d'assagés d'une place forte, qui voient se resserrer chaque jour le cercle de leurs ennemis, qui n'ont plus le choix qu'entre la capitulation, la famine ou la sortie désespérée....

FAITES TOUS VOS ACHATS A

LA CHATELAINNE

Télé. 123.28

NANTES

R. C. 553

Télé. 123.28

R. C. 553

ST-NAZAIRE

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

camarades pourront s'adresser à la permanence, 20, rue du Maine, le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, de 18 à 19 heures.

Métallurgie

Permanence : 20 rue du Maine. — La semaine : tous les soirs, de 17 h. 15 à 18 h. 30 ; le dimanche, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Au sujet du bordereau

Les camarades qui se croient lésés dans l'application des nouvelles taxes inscrites à la convention peuvent venir exposer leur cas à la permanence, où le nécessaire sera fait pour qu'ils obtiennent, dans la mesure du possible, satisfaction.

Sou du Soldat

Les jeunes syndiqués partant au régiment sont priés d'avertir le Syndicat, ainsi que de donner leur adresse à leur arrivée à la caserne s'ils veulent que nous puissions leur envoyer en temps voulu quelque argent.

D'autre part, quelques-uns, pendant leur service, ne donnent aucun signe de vie. D'autres, auxquels nous avons envoyé précédemment des mandats, ne nous en ont jamais accusé réception. Enfin, certains se plaignent de n'avoir jamais rien obtenu, quand ils ont oublié d'en avertir les militants responsables et de leur donner leur adresse. Toutes ces négligences sont inexcusables, et que nos camarades ne s'en prennent qu'à eux-mêmes par la suite et n'incriminent pas le syndicat... comme cela se fait trop souvent.

Les cotisations

Encore une vieille rengaine qu'il faut sortir ! Eh oui ! il y a des camarades qui oublient de payer leurs cotisations, d'autres qui se font tirer l'oreille et n'ont jamais d'argent quand on leur présente des timbres, et enfin, c'est le comble, certains qui ne répondent même pas aux lettres et convocations qu'on leur adresse à ce sujet.

Les camarades devraient pourtant comprendre qu'au Syndicat nous n'avons pas encore découvert une mine d'or qui nous permettrait de verser des allocations sans toucher un seul sou de cotisations. Et ils devraient savoir que le fait d'adhérer à une organisation, pour un sociétaire, implique à celui-ci l'obligation d'en accepter les statuts et de s'y conformer.

La vie du Syndicat dépend en grande partie du paiement régulier des cotisations, sans lesquelles il nous serait impossible de faire face à nos engagements avec les frais de toutes sortes : cotisations diverses, C. F. T. C., Fédération, Union Régionale, grève, chômage, journaux, correspondance, etc...

Le vrai syndicalisme ne consiste pas pour le syndiqué à voir son intérêt immédiat, mais plutôt par une solidarité constante entre tous les membres des Organisations fédérées, à travailler à faire obtenir des conditions de travail toujours plus humaines, et plus de bien-être pour l'ensemble des travailleurs.

Quant à ceux qui viennent au Syndicat dans les moments difficiles avec l'espoir de récupérer leur cotisation à 100 pour 1 et se retiennent ensuite, on ne peut que les qualifier de goujats... l'expression n'est pas trop forte, et ce sont des parasites auxquels il faut refuser toute entrée.

Enfin ceux qui, après plusieurs mois de retard refusent de se mettre à jour. Ils devraient comprendre que la plus stricte politesse consiste à donner sa démission par lettre, sous réserve pour nous de leur demander, éventuellement, le paiement de six mois de cotisations (voir livre 3 du Code du Travail, art. 8).

Nous espérons que nos camarades comprendront et que les quelques-uns qui se font tirer l'oreille voudront bien nous démentir en venant tout de suite se mettre à jour.

Indemnité de Grève

Il y aura encore une certaine somme à répartir entre les camarades ayant droit aux indemnités de grève (6 mois de présence). Un avis passera dans la presse locale pour les avertir du lieu et heure de la distribution.

Le Trésorier : R. AYRAULT.

A Poitiers

UNION LOCALE

Chaque jour des adhésions nouvelles nous parviennent. Des professions avec lesquelles en d'autre temps il n'aurait jamais fallu compter, nous offrent maintenant un large champ d'activité.

Pour sérieuses les questions, nous examinons ci-dessous chacune d'elles séparément :
Banques. — Une réunion de nos adhérents a eu lieu le 24 septembre. Cette réunion avait pour but d'examiner la situation de nos camarades employés dans les établissements qui refusent actuellement d'appliquer la Convention collective de travail, et répondre à l'enquête du Ministère du Travail relativement à l'application de la semaine de 40 heures.

Un échange de vues sérieux eut lieu ; les arguments patronaux lus et discutés, et en conclusion, nous avons décidé d'adresser au Ministère du Travail, en conformité de la circulaire de notre Fédération, deux lettres demandant :
1° L'extension pure et simple de la convention collective de travail à toutes les Banques ;
2° L'application de la semaine de 40 heures selon la procédure appliquée précédemment pour la loi de 8 heures.

Un cas particulièrement intéressant fut soulevé ; c'est celui de nos adhérents âgés de plus de 55 ans, qui n'ont bénéficié d'aucun des avantages récents. Nous nous sommes mis en rapports à ce sujet avec nos camarades des syndicats intéressés afin de faire réparer une injustice dont nous avons à Poitiers quelques cas très pénibles.
Commerce de détail et alimentation. — Deux accords importants ont été signés ces derniers mois dans ces deux corporations. Si certaines maisons ont très loyalement appliqué les modalités prévues, nous avons eu par contre le regret de constater que certaines, et non des moindres, ont, à l'aide de détachement de personnel, ou par refus purs et simples, tourné les chiffres conclus. Le demande simplement à ces maisons intéressées de réfléchir à cette question : Si, au lieu d'être à Poitiers, nous étions à Lille, par exemple, nous aurions eu à l'heure actuelle 2 grèves. Une pour avoir satisfaction, et une seconde pour violation d'accord. Que feront les syndiqués poitevins ? Nous ne prédisons rien ; mais nous pouvons assurer à nos camarades intéressés, que le Bureau syndical n'a pas enterré la question et qu'elle sera remise sur le tapis sans tarder.

Il a été particulièrement pénible de constater que, alors que notre action tend à assurer au chef de famille un salaire vital, les représailles consisteraient, nous dit-on, à remplacer l'employé homme par une employée, dont le salaire sera moindre. Si cette façon de procéder était généralisée, nous pouvons déclarer, et là nous restons dans la note syndicale chrétienne, que nous n'hésiterions pas à prendre nos responsabilités. Suite la prochaine fois...

Quincaillerie. — Un mouvement syndical s'est récemment produit. Les pourparlers engagés avec les dirigeants des maisons intéressées, ont abouti à un accord sur certains cas, mais n'ont pu en résoudre certains autres. Devant cet état de choses, les employés de la quincaillerie, qui sont évidemment des gens d'ordre, ont préféré l'arbitrage à la grève. Aucune sentence n'est encore rendue.

Nous avons le plaisir de signaler que notre intervention particulière, avait, avant le mouvement actuel, obtenu le rajustement de certains salaires dans une maison de la place qui les avait « passés aux décrets-lois » l'an dernier.

Bonneterie. — Une sérieuse étude de la situation a eu lieu récemment dans cette profession, où les ouvrières comptent des salaires, hélas ! à l'au-dessous de la moyenne. Suivant toute probabilité, les pourparlers auront lieu dans ce mois.

Librairie-Papeterie. — Nous avons tenu avec nos camarades de cette profession deux réunions préliminaires. Nos propositions sont au point, et la discussion va s'engager vers le 15 Octobre.

Infirmières et services des Hôpitaux. — Bientôt nous aurons à un nouveau-né, disons même qu'il est déjà puisque le Bureau est désigné. Ce syndicat présente les garanties d'une association durable et sérieuse, grâce au dévouement que,

spontanément, se sont révélés.

Le Secrétaire de l'Union a mis au point le nouveau Bureau, un projet très important de Statut du personnel des Hôpitaux de Poitiers, travail représenté par 14 pages dactylographiées, qui a été transmis à la Commission Administrative des Hospices.

A la suite de nos récentes correspondances, ce syndicat aura des sections à Châtelleraut et à Montmorillon.

Assurances. — Nous prévenons nos camarades intéressés, que les directions des Mutuelles diverses de l'Ouest, plus en avance que leurs employés, ont formé une association syndicale dont le siège est à Orléans.

Un gros travail est en préparation ; l'établissement d'une convention collective de travail visant le personnel de toutes les assurances de l'Ouest. Nous avons mandaté nos camarades d'Orléans pour discuter en notre nom ; mais comme ils nous l'ont offert, nous aimerions leur transmettre les avis des employés poitevins. Nous demandons à ceux-ci de nous donner d'urgence leur desiderata.

Nous avons essayé de résumer dans les lignes qui précèdent, notre activité. Il existe à côté des principales corporations ci-dessus bien d'autres où nous agissons. Que nos camarades soient tous bien persuadés que personne n'est oublié, et qu'ils continuent à nous faire confiance.

Ouverture des cours

Nos cours de comptabilité, français, sténo-dactylo, coupe et couture, dessin, rouvrent le Lundi 5 Octobre. Des affiches en ville et des notes dans les journaux ont donné les heures.

Permanence syndicale

En raison de l'afflux de travail, la permanence syndicale sera désormais ouverte : tous les jours, non fériés, de 18 heures à 19 heures ; les dimanches, de 11 heures à midi.

Montmorillon

Formation d'un Syndicat d'Employés

Depuis plusieurs mois, alors que la C. G. T. avait travaillé la Brasserie (principale industrie locale), et le Bâtiment, nous étions quelques-uns à nous demander si rien ne pourrait être fait de notre côté. C'est un peu tard. Mais, enfin, mieux vaut tard que jamais ! Et nous venons tout de même que nous sommes bien partis !

Samedi 26 septembre, en effet, à 20 h. 30, salle de l'Hôtel de Ville, Roger Michaud, secrétaire de l'Union de la Vienne, a fait une conférence fort applaudie par une salle de près de 100 auditeurs, dont le tiers n'était point parmi nos sympathisants.

Notre camarade poitevin a traité du travail depuis la Renaissance à nos jours, en passant par la Révolution, sur laquelle il s'est d'abord attardé. Il a traité des lois sociales nouvelles et fait un parallèle entre la C. G. T. et la C.F.T.C. Très documenté, Michaud a satisfait les plus difficiles.

A l'issue de la réunion, 17 travailleurs locaux ont donné leur adhésion et, depuis, une dizaine ont suivi, ce qui a permis de constituer un nouveau syndicat avec un bureau provisoire.

Le nouveau Syndicat portera le nom de « Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie de Montmorillon » (masculin et féminin).

On peut faire mieux encore à Montmorillon ! Le mois prochain, nous l'espérons, nous pourrions vous annoncer autre chose.

Chatelleraut

Mariage de M^{lle} Dutarte

Le mardi 1^{er} septembre a eu lieu le mariage de notre secrétaire, Mlle Suzanne Dutarte, avec M. Louis Jourdin.

Membre actif de notre Syndicat dévoué, Mlle S. Dutarte, avec un dévouement sans limite, s'est dévouée depuis son élection de se-

crétaire à la cause chère que nous défendons. Sans compter, elle a donné tout son temps libre aux services qui la sollicitaient de toutes parts, tant au secrétariat qu'aux cours professionnels.

Que notre chère secrétaire trouve ici, avec nos sincères remerciements, nos meilleurs vœux de bonheur pour l'avenir qui s'ouvre devant elle.

Nous gardons l'espoir de le revoir souvent parmi nous, comptant sur la promesse qu'elle nous a faite, lors de notre dernière réunion, de nous aider encore de ses conseils.

UNION LOCALE

Les vacances terminées, nous allons tous nous remettre au travail. Comme nous vous l'avons annoncé, nos cours reprendront comme par le passé et nous espérons que, nombreux, vous viendrez compléter le travail de l'année dernière. Nous sommes heureux de vous annoncer que nous aurons un cours supplémentaire : « Cours de législation du Travail », qui sera donné à tous, aussi bien hommes que dames, par M. Brion, qui veut bien nous aider dans la tâche entreprise. Qu'il soit remercié au nom de tous pour son précieux concours.

J'attire votre attention sur un point qui nous préoccupe et qui est la vie de notre groupement : les cotisations. Il faut que tous les adhérents et adhérentes ne manquent pas, dès le début de l'année, à se mettre à jour de leurs cotisations. Après un pointage sérieux, nous avons constaté que malheureusement il y a beaucoup trop de négligence et beaucoup trop de retard à faire les versements. Nous vous prions donc de vous mettre en règle, dès le début d'octobre, pour que vos sections puissent établir leur budget pour l'année qui va commencer.

N'oublions pas que c'est l'année du cinquantenaire et qu'il faut nous préparer à fêter comme il convient ce cinquantenaire. Or nous ne pourrions rien faire si vous ne vous acquittez pas de vos cotisations régulièrement.

A Niort

Une importante réunion du Conseil de l'Union Locale le 29 septembre 1936

Tous les Bureaux des Syndicats Niortais se trouvaient réunis, le mardi 29 septembre 1936, pour la réorganisation de l'Union Locale. Un bureau de séance est constitué, qui comprend Leroy (hospitalier), Mme Germain (employées), Rivault (livre).

Giroux, secrétaire des cuirs et peaux, ouvre la séance par le compte rendu de la réunion trimestrielle de l'Union Régionale de Nantes, du 27 septembre.

Puis, suivant les directives de l'U. R., l'on plante les premiers jalons du projet de l'Union Départementale ; comment fonctionnera cette Union Départementale ? Quel sera le sort réservé à l'Union Locale ? Comment seront alimentées ces deux caisses ? Tels sont les points qui furent discutés avec intérêt, la question ne pouvait qu'intéresser tout le monde.

Puis l'on passa au vote pour le bureau de l'Union Locale.

Furent élus :
Président : M. Leroy (Hospitaliers),
Vice-présidents : Mme Germain (Employées) ; M. Bonneau (Employés) ; M. Pittard (Cuir et Peaux).
Secrétaire : M. Fouet (Employés).
Secrétaire-adjoint : M. Barateau (Employés).
Trésorier : M. Rivault (Livre).
Trésorier-adjoint : M. Macouin (Inter).

Puis les commissions furent constituées :
Commission des Cours Professionnels : MM. Barateau, Barques, Jonot, Miles Bigosinski, Bouchet.
Commission des achats en commun : MM. Bonneau, Pittard, Rivault, Noureau, Loubeau.
Commission des Loisirs : MM. Barateau, Loubeau, Fouet, Poussard ; Mlle Douillard.

Cours professionnels

Comme les années précédentes, l'Union Locale des Syndicats Chrétiens organise des cours gratuits de Français, Comptabilité, Sténo-Dactylographie et Coupe.

Ces cours ont lieu chaque soir, à 18 h. 30, rue du Petit-Banc, 9 (école Notre-Dame), et s'adressent aux jeunes gens et jeunes filles, employés ou ouvriers, âgés de 13 ans au moins. Se faire inscrire le jour de l'ouverture (des cours, le lundi 12 octobre, à 18 h. 15, 9, rue du Petit-Banc.

Congrès Régional de 1937

Niort aura le plaisir de recevoir l'année prochaine, nos camarades de l'Union Régionale de l'Ouest (L.-Inf., M.-et-L., Vendée, Vienne et Deux-Sèvres), dans un Congrès rehaussé de la présence d'un représentant de la C.F.T.C. de Paris.

Soirée de gala

L'Union Locale envisage pour le mois de novembre de donner à ses membres une soirée théâtrale. La commission des Loisirs va, dès à présent, étudier le programme de cette séance. Nul doute qu'avec ses membres qualifiés, elle n'arrive à nous donner un véritable régal artistique.

Un appel est lancé aux bonnes volontés !!!
Escompte dans les magasins
A Bonneterie, « A la Frileuse », 4, rue Porte-Saint-Jean, lire : La Frileuse, 34, rue Saint-Jean.
Ajouter à la liste :
Tissus : A la Confiance, rue Victor-Hugo.

A Bressuire

Création d'un Syndicat de Travailleurs de la Terre

Après ceux des employés et des ouvriers qui, depuis la fondation de leurs organisations ont heureusement travaillé, voici qu'est né le Syndicat des Travailleurs de la Terre.

Comme tous les mouvements qui ont devant eux un brillant avenir, celui des terriens débute modestement.

Dès sa naissance, il se heurte à de multiples obstacles, nés de l'ignorance et aussi du pouvoir attractif des « mots »...

Car, il faut bien le dire, comme les papillons ensorcelés par la lumière, ou les alouettes fascinées par le miroir, nos bons paysans répondent d'abord à l'appel plus ou moins retentissant, d'un mouvement qui n'a, à son actif, aucune réalisation tangible.

Après premier souffle du vent, ce feu follet disparaîtra, nombre de « papillons » auront brûlé leurs ailes, nombre d'alouettes y auront laissé leurs plumes et... il ne restera de toute cette agitation factice qu'un peu plus d'écoeurement.

Alors sonnera l'heure de la véritable organisation professionnelle. C'est cette heure-là que, dans le rude labeur de la propagande, le Syndicat des Travailleurs de la Terre prépare.

Appuyé par une Fédération qui veut, elle aussi, mais autrement qu'avec des mots le bonheur des terriens, les premiers pionniers du Syndicat ne se découragent pas.

Leur plan de campagne s'élabore. Quand les brumes de l'hiver endormiront la terre, ils iront par monts et par vaux apporter la bonne parole. Ils se feront les répétiteurs des enseignements pontificaux en matière sociale et montreront la route à leurs frères dans le rude travail des champs.

Chef les employés, Chef les ouvriers

Les deux syndicats fonctionnent à plein. Les réunions de conseils se succèdent. On y besogne sérieusement. L'élaboration des contrats collectifs a fait l'objet d'études sérieuses. Deux de ces contrats ont été adressés aux patrons.

De plus, nombre de lettres ont été envoyées, pour rappeler à ceux qui l'auraient oublié, ou à ceux qui, du moins, on veut le croire, l'ont toujours ignoré, qu'il existe des lois sociales qu'il faut respecter.

Un résultat appréciable et apprécié par nos camarades travailleurs : les congés payés. Sans le

syndicat, il faut le proclamer, nombre de bénéficiaires de cette détenté n'auraient jamais rien vu.

Et cela s'explique fort bien. Certes, il y a tout à faire, soit en matière de salaires, soit en matière d'heures de travail. Quand on pense que même les allocations familiales étaient ignorées. Le syndicat a obtenu que cette loi soit enfin appliquée. Les pères de famille n'oublieront pas qu'ils doivent cette amélioration de leur sort à l'organisation professionnelle. D'autres viendront, à la condition que le syndicat vive, qu'il soit fort.

Conclusion : propagande, propagande !

A Angers

Cercles d'Etudes

La période que nous venons de vivre démontrerait, s'il en était besoin, la nécessité de former des chefs dont la profession a besoin. Les syndiqués désireux de se tenir au courant des questions syndicales et sociales sont invités à assister au cercle d'études qui aura lieu les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois, 2, rue Pasteur, à 20 h. 15.

Le troisième jeudi est toujours occupé par une conférence intersyndicale, 10, rue Vollier, à laquelle tous les syndiqués sont invités.

Journées d'Etudes

La première journée d'études aura lieu le dimanche 25 octobre, 2, rue Pasteur.

Le matin, à 9 h. 30, séance avec compte rendu de la journée de mai, et rapport d'activité du semestre.

L'après-midi, à 14 heures, deux rapports avec échange de vues, sur des questions d'actualité.

Toutes les syndiquées sont invitées à assister à cette journée. Ce sera l'occasion, pour les nouvelles adhérentes de prendre contact avec le siège social, et de voir sur place les services organisés par les syndicats à leur intention.

Maison de repos « Le Bon Accueil » à Denée

La maison a fermé ses portes le 20 septembre, après une saison particulièrement réussie. Les pensionnaires furent nombreuses, malgré le temps qui n'engageait guère à faire un séjour à la campagne.

Le 6 septembre fut une journée réconfortante pour les dirigeants. Une fête familiale réunit parents et amis qui applaudirent leurs enfants et visitèrent « Le Bon Accueil ».

Tous se quittèrent le soir en disant : « A l'année prochaine ! » et souhaitèrent de voir la maison s'agrandir et l'œuvre se développer.

Merci encore à ceux et celles qui contribuèrent au succès de cette journée.

A Segré

Mise au point

Des camarades, qui se croient bien informés, prétendent que nous sommes le Syndicat des Patrons et que nous trahissons la classe ouvrière.

De deux choses l'une : ou ces camarades, pour lancer de pareils bobards, sont complètement ignorants de ce qu'est la C.F.T.C., ou alors ce sont des inconscients.

Pour le premier cas, nous intensifierons la propagande pour nous faire connaître davantage. Pour le second, il y a des spécialistes.

Ils sont uniquement professionnels et d'inspiration chrétienne, et ils prennent leurs directives dans les Encycliques des Papes.

Ils demandent à leurs adhérents le respect total de la religion, mais ils n'ont pas à s'immiscer dans leur vie privée, ni à leur imposer des pratiques qu'ils respectent.

Les camarades de la C.G.T. sont inquiets et consternés, parait-il, par l'arrivée inopinée de « Doryphores » dans leur « propriété ».

Dernièrement, ils auraient repéré un assez grand nombre d'« adultes », mais ceux-ci sont restés insaisissables.

Ils espèrent quand même que cette année, ils ne feront pas trop de dégâts parce qu'ils sont arrivés un peu tard, mais ils craignent beaucoup que, l'an prochain, leur « récolte » ne se trouve être très sérieusement endommagée.

A Trélazé

Fédération des Mineurs et Ardoisiers

Les élections pour l'institution de délégués ouvriers doivent avoir lieu dans le bassin ardoisier, aux environs du 20 octobre prochain.

Le Bureau Fédéral a décidé, dans sa dernière réunion, qu'il ne serait pas présenté de candidats par nos Syndicats.

Par ailleurs, il fut décidé de laisser les syndicats locaux libres de donner les consignes sur le scrutin pour la part que devront y prendre nos adhérents.

Les Sables-d'Olonne

A l'heure où j'écris ces lignes, seule une des deux séances a eu lieu. Mais, quand elles paraîtront la deuxième séance aura également été jouée. On peut, dès à présent, adresser des remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de ces séances (tout au moins pour la première, car ce fut un succès). Il est inutile de citer tel ou tel nom de tous ceux qui ont apporté leur concours. Aussi, dans la crainte d'oublier quelqu'un c'est à tous ceux qui ont permis de donner ces séances que les remerciements de l'Union Locale s'adressent.

Et maintenant il va nous falloir travailler, syndicalement parlant. Car, ne l'oublions pas, nous n'avons jamais pensé — quoi qu'en disent certains — que les séances récréatives, les promenades, étaient le but du syndicalisme. Ce n'est qu'un moyen d'arriver au but, qui doit être d'améliorer le sort des travailleurs.

Aussi, maintenant que la « saison » est finie, il nous faudra assister aux réunions ou conférences auxquelles nous serons convoqués. Il nous faudra aussi tenir nos dirigeants et militants au courant de tout ce qui intéresse les questions professionnelles et syndicales.

Nous n'oublions pas que la permanence est ouverte les mercredis et samedis de 6 à 7 heures où nous pourrions donner ou recevoir des renseignements et payer nos cotisations.

Sachons le bien : un syndiqué doit avoir à cœur de payer ses cotisations régulièrement, sans que l'on soit obligé de réclamer.

Tous au travail pour la C.F.T.C.

COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

COURS PRATIQUES DE COMMERCE

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année
Cours le jour, le soir et par-correspondance

PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITE

COMPTABILITE
STENO-DACTYLO
COMMERCE - LANGUES
CORRESPONDANCE COMMERCIALE
SECRETARIAT
COUPE - COUTURE
MODE, COIFFURE, etc...

ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE

Mesdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une SITUATION LUCRATIVE ET AGREABLE

Suivez les COURS DE COIFFURE chez

BERTHE & MARIA

COURS PRATIQUES de COIFFURE, 11, rue d'Orléans, NANTES (Tél. 130-82)

Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, et ne recevant que l'élément féminin. Les cours sont faits exclusivement par Mesdames BERTHE ET MARIA, diplômées de l'Ecole de Paris.

5 % d'escompte aux Syndiqués sur présentation de leur carte en règle



Un savon complet !

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !

SAVON POUFRE CROIX D'OR
À L'OXYGÈNE

LA MAISON ROCHET

ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN au 32 DE LA MEME RUE

LOCATION DE LITS MÉCANIQUES, GOUTTIÈRES, BEQUILLES, etc...

Qu'appelle-t-on Délégués ouvriers?

L'article 5 des accords Matignon a prévu que dans chaque établissement occupant plus de dix personnes, après accord entre organisations syndicales ou à défaut entre les intéressés, il sera institué des délégués ouvriers titulaires et suppléants.

Cela signifie que la procédure d'élection de ces délégués doit être fixée par un accord passé soit entre syndicats ouvriers ou patronaux, soit entre le personnel et le patron de l'établissement.

Ainsi, dans la plupart des professions, les conventions collectives conclues entre les syndicats fixent le mode d'élection des délégués ouvriers. Mais on n'a généralement pas prévu la présentation des candidatures, et ceci jette le désarroi dans les esprits.

Précisons que les délégués ouvriers doivent être élus à bulletins secrets par le personnel intéressé, les ouvriers et ouvrières âgés de 18 ans, ayant au moins trois mois de présence dans l'établissement et jouissant de leurs droits civils.

Sont éligibles les électeurs définis ci-dessus, de nationalité française, âgés d'au moins 25 ans, travaillant dans l'établissement sans interruption depuis un an, cette durée étant abaissée si elle est réduite à moins de cinq le nombre des éligibles.

Ils peuvent être présentés par un ou plusieurs syndicats ouvriers, ou par une partie ou ensemble du personnel, mais ils ne peuvent en aucun cas être imposés, conformément à l'article 3 de l'accord Matignon, qui reconnaît la liberté d'opinion et la liberté syndicale. C'est le résultat de l'élection, seul, qui est décisif.

Le rôle de ces délégués est de présenter à la Direction des réclamations individuelles qui n'auraient pas été directement satisfaites, visant l'application des lois, décrets, règlements, du Code de travail, des tarifs de salaires et des mesures d'hygiène et de sécurité. Et ceci pour TOUT le personnel intéressé, sans distinction d'organisation syndicale.

Certains délégués, qui n'ont pas encore compris leur rôle, refusent de présenter les réclamations de leurs camarades n'appartenant pas à leur syndicat. Il y a là un abus contraire à l'esprit de l'accord Matignon.

Si quelques-uns de nos camarades se trouvaient en présence de tels délégués, qu'ils n'hésitent pas à s'adresser directement à nos délégués syndicaux d'établissement, de section ou à la permanence des Syndicats Chrétiens.

Le nécessaire sera fait pour défendre les intérêts légitimes de nos adhérents.

Ceux-là surtout méritent d'être condamnés pour leur inertie qui négligent de supprimer ou de changer des états de chose qui exaspèrent les esprits des masses...

QUADRAGESIMO ANNO.

Respect aux Conventions collectives

CAMARADES DE LA BANQUE, ATTENTION !

Un organisme de division, dont nous connaissons l'origine, fait en ce moment des démarches près des succursales de certain Etablissement de Crédit pour inciter les employés à signer une convention collective détruisant les effets de celle dont vous bénéficiez actuellement.

Les délégués de cet organisme voyagent en auto (par qui payé ?). Sont-ils en congé régulier ? (silence sur ce point). Les bureaux des succursales sont à leur disposition pour y recevoir le personnel et extorquer leur adhésion.

Nous protestons énergiquement contre de pareilles pressions, qui ne font pas honneur à leurs auteurs.

Employés de Banque, sachez bien que toute convention collective séparée qui pourrait être conclue serait frappée de nullité, surtout si, comme dans le cas présent, l'Etablissement de Crédit en question fait partie de l'Union Syndicale des Banquiers qui a signé la convention en cours. Par surcroît, elle le serait encore plus, du fait de l'extension à prévoir de la dite convention à tous les établissements bancaires sans exception.

Mise en garde contre certains bruits de grèves

A Paris et en province, le bruit se répand de grèves qui seraient prochainement déclenchées dans certaines catégories professionnelles, notamment dans la Banque et dans les Assurances.

Quels que puissent être l'origine et le bien fondé de ces bruits, qui ne peuvent manquer de produire de la nervosité et de l'inquiétude, la « Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés » tient à prendre position d'une manière très nette et très officielle à l'encontre de toute grève pouvant dans les circonstances présentes, intéresser ses ressortissants.

La Fédération prend acte : De ce que d'importantes améliorations sont intervenues dans la Législation Sociale ;

De ce que tout un ensemble de conventions collectives est en voie d'élaboration et même d'exécution ;

De ce que des recours réguliers sont prévus et rendus réellement efficaces par les lois nouvelles et par les conventions elles-mêmes.

Elle estime, en conséquence, que la grève, dans l'immense majorité des cas, perdrait son caractère essentiel d'ultime possibilité d'obtenir justice et deviendrait, pour des fins extra-professionnelles, un moyen, qu'elle a toujours jugé inadmissible, d'agitation politicienne.

De la façon la plus formelle, elle met donc en garde les employés contre une telle éventualité. D'accord avec le Parlement et le Gouvernement responsables de l'ordre public, elle leur demande de ne se prêter en aucun cas aux occupations des établissements.

Chez les syndicats féminins de la C.F.T.C.

A la suite des pourparlers rapidement tenus, et d'un Congrès extraordinaire tenu tout récemment, les deux grandes organisations féminines qui existaient au sein de la C.F.T.C. :

l'Union Nationale des Syndicats Professionnels Féminins de l'Abbaye et la Fédération Française des Syndicats Professionnels Féminins (Capucines), ont décidé de réaliser entre elles une fusion complète.

Il n'est pas douteux que la nouvelle organisation féminine connaîtra de rapides progrès pour le plus grand bien de la C.F.T.C.

Une protestation des Syndicats Chrétiens contre le « pain cher »

Jules Zirnheld, membre du Conseil Central de l'Office du Blé et Président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, est intervenu, au nom de cette organisation, auprès de M. Monnet, Ministre de l'Agriculture, pour protester contre le taux abusif où a été fixé le prix du pain dans plusieurs départements, et notamment dans la Seine.

Le Président de la C. F. T. C. estime, en s'appuyant sur des calculs précis, que la fixation du prix du blé au chiffre arrêté par le Conseil Central de l'Office du Blé ne justifiait pas une hausse aussi sensible que celle qui a été opérée sur le prix du pain.

(10 Septembre 1936).

Bibliographie

Aux « Editions Asiatia », 1, rue Garancière, Paris (6^e), et 10, rue Bartholdi, Colmar :

« Epreuves salutaire », par le R. P. Joseph Lucas, Pallottin. Réflexions destinées à nous rappeler, dans la souffrance, la miséricorde de Dieu. — Joli volume. Prix : 6 francs.

« Sous le signe de la Joie », par le R. P. J. Lucas. Réflexions pour mettre l'âme en fête. — Prix : 6 fr. (broché).

« Ma joie de communier », par le R. P. Lucas, Pallottin. Pour goûter la joie eucharistique, traduit par le R. P. Müller, S. Sp. — Jolie volume de 158 pages. Couverture artistique couleur. Prix : 6 francs.

« Non ! la Confession n'est pas une corvée », par J. Lucas, Pallottin. Traduit par le R. P. Müller, S. Sp. — 60 mille exemplaires vendus en très peu de temps ! — Superbe volume de 132 pages. Belle couverture artistique en couleur. Prix : 6 francs.

Chez les Travailleurs de la Terre

Un journal syndical Agricole chrétien

La Fédération des Syndicats Libres des Travailleurs de la Terre, rattachée à la C. F. T. C., dont elle est la fédération de métier pour les ouvriers agricoles et des industries connexes à l'agriculture, vient de faire paraître le premier numéro de son organe fédéral mensuel :

« L'OUVRIER AGRICOLE »

On n'ignore pas l'activité des Syndicats Libres des Travailleurs de la Terre et la part qu'ils ont prise dans l'élaboration et la signature de nombreux contrats collectifs locaux, régionaux et départementaux.

Ce premier numéro renferme toutes les précisions désirables sur les principes et l'action de ces Syndicats.

On peut se procurer « L'Ouvrier Agricole » au Secrétariat administratif de la Fédération des Syndicats Libres des Travailleurs de la Terre, 24, rue de la Pépinière, Paris (VIII^e).

« La Voix des Travailleurs salue avec joie ce nouveau confrère et lui souhaite longue vie et fécondité... »

Les professions agricoles bénéficient à leur tour des congés payés

Le Journal Officiel du 28 septembre a publié le règlement d'administration publique relatif aux congés payés dans l'agriculture.

Desormais, le droit au congé annuel minimum payé de 15 jours, dont 12 jours ouvrables, est acquis à tous les ouvriers, employés ou apprentis, de l'un ou l'autre sexe, relevant des professions agricoles définies par le décret-loi du 30 octobre 1935, qui comptent un an de services continus dans le même établissement au 1^{er} juillet 1936.

Pour ceux qui ont moins de 12 mois de services, et plus de 6 mois, ils ont droit à un jour de congé par mois de services.

Nos syndicats sont à la disposition de leurs adhérents pour plus amples renseignements.

Réjouissons-nous de voir que, à leur tour, les professions agricoles si délaissées jusqu'à ce jour, commencent à obtenir quelques satisfactions du législateur, au point de vue social.

Mais ce n'est là qu'un commencement. Il y a encore beaucoup à obtenir, par exemple les allocations familiales, les conventions collectives de travail obligatoires, etc...

Mais cela ne viendra pas tout seul. « Aide-toi, le Ciel t'aidera ! »

Camarades des professions agricoles, groupons-nous de plus en plus, si nous voulons être assez forts pour obtenir sans plus tarder ce dont nos camarades des autres professions profitent déjà depuis longtemps.

L'Union Syndicale des paysans de Vendée (C. F. T. C.) réclame la réfection des chemins ruraux

L'Union Syndicale des Paysans de Vendée vient d'adresser à MM. les Sénateurs et Députés la lettre suivante :

« Un communiqué du Ministère de l'Intérieur, en date du 21 septembre, annonce qu'en exécution de l'article 7 de la loi du 18 août, le Ministre de l'Intérieur met à la disposition des Préfets les crédits nécessaires à l'achèvement de divers programmes de travaux :

1^o Concernant la vicinalité déjà établis par les collectivités intéressées et prêts à être immédiatement réalisés ;

2^o Au nom de l'Union Syndicale, je vous demande instamment d'envisager à l'occasion de la convo-

cation extraordinaire du Parlement, le moyen d'intervenir immédiatement auprès du Ministre de l'Intérieur pour que, dès maintenant le Ministre prenne des dispositions concernant la réfection des chemins ruraux et précipite la modification de la loi du 20 août 1881.

« L'hiver s'annonce particulièrement pluvieux. Allons-nous encore, sans espoir, patauger dans la boue, tandis que l'Etat va dépenser des sommes considérables pour des dépenses somptueuses d'embellissement, dont l'utilité apparaît bien secondaire en face de la situation actuelle de nos chemins.

« Nous osons formellement compter sur votre intervention collective et je vous prie d'agréer, Monsieur le... l'expression de mes sentiments respectueux ».

E. LOISY,
Secrétaire U. S. P. V.

Une nouvelle Fédération à la C. F. T. C.

Le dimanche 13 septembre, à Nantes, avec le concours de notre président confédéral Jules Zirnheld, a été constituée la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants agricoles.

Le siège social et le secrétariat administratif de la Fédération se trouvent à Paris, 5, rue Cadet.

Le journal régional de la Fédération est La Voix des Paysans.

Nos meilleurs vœux à la nouvelle Fédération, que la C.F.T.C. avait déjà affilée par anticipation au cours de son dernier congrès.

Nous y reviendrons plus longuement prochainement.

« Qu'on ne pense pas que l'Eglise se laisse tellement absorber par le soin des âmes qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Pour ce qui est des travailleurs, elle veut les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur et elle fait tous ses efforts pour obtenir ce résultat. »

LEON XIII.

GRAVURE
sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault — NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondus pour tonbeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués

Cie d'Assurances Générales
Incendie, Accidents, Vol
H. Devorsine
1, rue Affre - NANTES

Assurances sur la Vie
Rentés Viagères
H. Devorsine & L. Feildel
1, rue Affre - NANTES

Chemiserie Parisienne
12, rue Copernic, NANTES (près la Place Delorme)
SE RECOMMANDE POUR VOS ACHATS !
CHEMISES, CRAVATES, CHAUSSETTES, etc...
TOUTE LA BONNETERIE POUR HOMMES
LES PRIX LES PLUS JUSTES !...
Remise 10 % aux Syndiqués et à leur famille sur présentation de la carte syndicale

MACHINES À COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans arrêt
Peut-on avoir de meilleures références ?
Ce sont celles de
STELLA
LES MEILLEURES et nettement LES MOINS CHERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande
21, Chaussée de la Madeleine
NANTES
Voir nos CYCLES STELLA 80 modèles
TANDEMS 4 modèles

Voulez-vous du BON BEURRE ?
Prenez du
BEURRE CENTRIFUGE
de la
Laiterie de Fresnay

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne
Tr^o opérat. de Banque et de Bourse

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4
NANTES
Téléphone : 130-53

RÉAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS

Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE -- ENTREE LIBRE

LE BOULET BARRÉ
Une garantie: La Marque
Le premier des boulets anodins est barré aux deux extrémités
C'est le plus répandu.
Quelle meilleure preuve de qualité ?
LE BOULET BARRÉ
EXTREMITES

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
NOUVELLE ADRESSE : 15, Rue de la Paix
LIVRAISONS A PARTIR DE 200 KILOS

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURAUD & C^o, S^o
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCCESEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES
La Grande Spécialité de
BONNETERIE

chez **FRED**
4, Rue du Calvaire

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES

A. TOUVERON
15 rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 e/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes,
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, MATELAS
pure laine,
Traversin, deux Oreillers
Les 8 pièces **1.495**
En ronce de noyer
à partir de... **1.950**
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE
OBJETS D'ART

BIJOUTERIE M. LAROUSSE
17, rue Villès-Martin, S'-NAZAIRE
Du Choix -- Des Prix
Remise 5 % à tous Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE. — MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER
parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES
57, rue Ville-Pépin
SAINT-SERVAN (L.-et-V.)
Pierre FERBOCHAUD
Ouest : PAZANNNE (L.-I.)

SI TU NE PEUX ETRE UNE ETOILE AU FIRMAMENT, SOIS UNE LAMPE DANS TA MAISON.
(Proverbe arabe.)

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la
CAISSE FAMILIALE
de la Loire-Inférieure

Plâtrerie-Décoration Staff - Fumisterie
ANCELIN
ENTREPRENEUR
49, rue de Bel-Air — NANTES
Téléphone : 117.49

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, St-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

Imp du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : FOULON Paul

ALLEZ A NANTES CHEZ DECRETÉ DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS